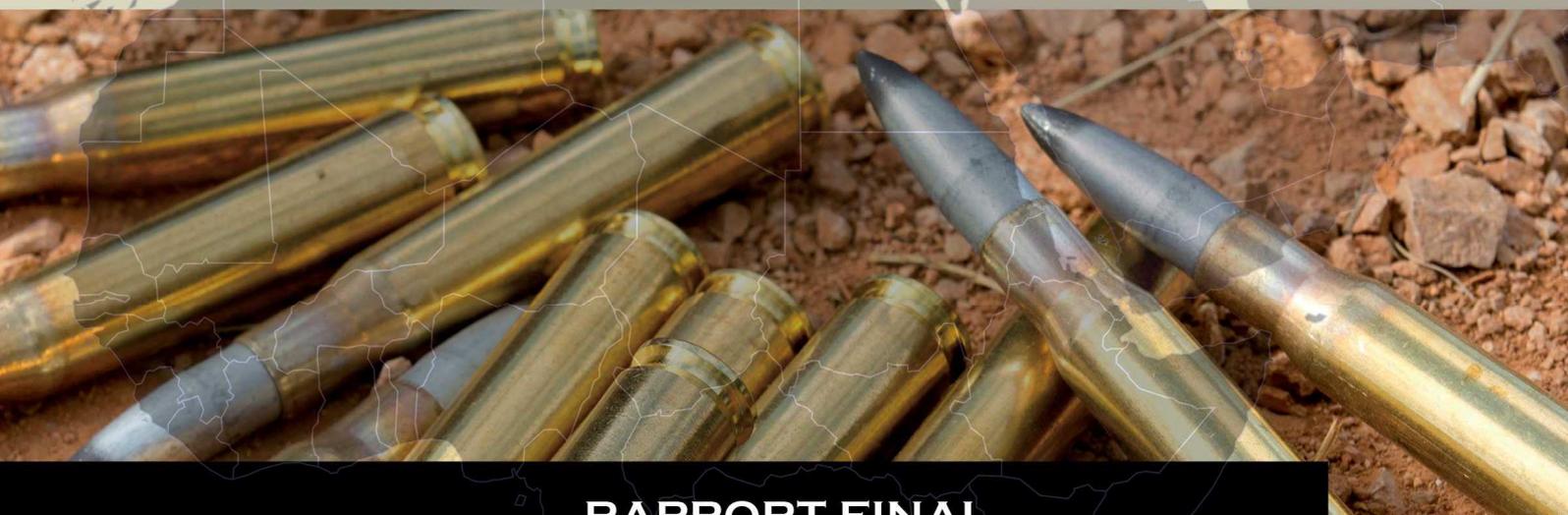




# PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES TRAFICS D'ARMES CLASSIQUES EN AFRIQUE

SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU  
ORGANISÉ PAR LA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES STRATÉGIQUES  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PARIS, 2-3 OCTOBRE 2014



**RAPPORT FINAL**

## SOMMAIRE

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SYNTHÈSE .....                                                                                                | 3  |
| INTRODUCTION .....                                                                                            | 5  |
| TABLE-RONDE 1 : LE TRAFIC D'ARMES CLASSIQUES EN AFRIQUE – ÉTAT DES LIEUX.....                                 | 8  |
| TABLE-RONDE 2 : TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES – MISE EN ŒUVRE ET DÉFIS. ....                               | 10 |
| TABLES-RONDES 3 ET 4 : ASSISTANCE ET COOPÉRATION – PRINCIPAUX INSTRUMENTS ET BILAN DES EFFORTS ENTREPRIS..... | 13 |
| TABLE-RONDE 5: RENFORCEMENT DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE – QUELS AXES D'EFFORTS PRIVILÉGIER ?.....          | 17 |
| CONCLUSION.....                                                                                               | 20 |
| PROGRAMME DU SÉMINAIRE .....                                                                                  | 22 |
| LISTE DES PARTICIPANTS .....                                                                                  | 27 |

- NOVEMBRE 2014 -

## SYNTHESE

La Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense) a organisé les 2 et 3 octobre 2014 au Cercle National des Armées (Paris) un séminaire de haut niveau consacré à l'assistance internationale qui pourrait être apportée aux pays d'Afrique subsaharienne pour lutter contre les trafics d'armes classiques.

Ce séminaire s'inscrivait dans la continuité des engagements pris à l'occasion du *Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique* (Paris, 6-7 décembre 2013) mais également de l'adoption récente du *Traité sur le commerce des armes* (TCA/ ATT) dont la France s'est engagée à faciliter la mise en œuvre.

Ce séminaire a réuni plus de soixante-dix participants dont des représentants des organisations régionales et sous-régionales africaines les plus investies dans la lutte contre les trafics d'armes sur le continent. Ces organisations ont été invitées à exprimer concrètement leurs attentes et définir leurs besoins prioritaires en matière d'assistance en présence des principaux acteurs internationaux (dont les Nations unies et l'Union européenne) susceptibles de leur apporter un soutien technique et financier.

Les débats ont été structurés autour de cinq tables-rondes:

- la première table-ronde a été consacrée à une évaluation des flux illicites d'armes conventionnelles sur le continent africain. Elle a permis de mieux définir la menace et ainsi d'identifier des domaines d'action prioritaires ;
- la deuxième table-ronde a été dédiée au *Traité sur le commerce des armes* adopté par l'Assemblée Générale des Nations unies le 02 avril 2013. Alors que le traité entrera en vigueur à la fin de l'année, les différents intervenants ont évoqué les enjeux et défis liés à sa mise en œuvre ;
- de nombreux programmes d'assistance ont d'ores et déjà été conduits sur le continent africain afin de renforcer les capacités des Etats en matière de prévention et de lutte contre les trafics d'armes. Les troisième et quatrième tables-rondes ont permis de faire le point sur les mécanismes existants et les projets menés, d'évaluer les résultats obtenus et de souligner les difficultés rencontrées ;
- enfin, la dernière table-ronde a été entièrement consacrée à l'examen de pistes de progrès pour la conduite des futurs programmes d'assistance.

Dans le cadre de ces échanges, les axes de coopération prioritaires suivants ont été identifiés :

- i. **l'adaptation et l'harmonisation des législations nationales** relatives au contrôle des armes, en particulier au regard des dispositions nouvelles introduites par le traité sur le commerce des armes ;

- ii. la réduction du risque de dissémination illicite des armes et munitions par le biais de la **destruction des surplus** et de l'amélioration de la **gestion et de la sécurisation des dépôts et armureries** ;
- iii. le **développement de la coopération régionale** sous tous ses aspects : échanges d'informations et de renseignements ; développement de bases de données sur les armes ; renforcement de la coopération douanière ainsi qu'entre les forces de police et de sécurité ; entraide judiciaire et pénale. Certains interlocuteurs ont souligné à cet égard le rôle central de l'Union africaine, seule à même de favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs africains, tout en regrettant l'insuffisance de ses moyens dans ce domaine ;
- iv. le renforcement du **contrôle des frontières** *via* notamment des actions de formation mais également le transfert de matériels et de technologies (équipements de détection et de surveillance).

Ce séminaire a favorisé une nouvelle dynamique de concertation et de coopération entre les différents acteurs – donateurs et bénéficiaires – impliqués dans la prévention et la lutte contre les trafics d'armes conventionnelles. A cet égard, il a pleinement atteint ses objectifs.

Ce processus se poursuivra dans le cadre du *Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique* des 15 et 16 décembre 2014 où cette problématique fera l'objet d'un atelier spécifique. Il permettra d'approfondir ces premières pistes de réflexion et de définir des projets concrets, certains ayant d'ores et déjà été informellement esquissés.

## INTRODUCTION



VICE-AMIRAL D'ESCADRE CHARLES-HENRI DE LA FAVERIE DU CHÉ – *Directeur adjoint de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France.*

---

*Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,*

*Messieurs les officiers généraux,*

*Mesdames et Messieurs,*

*C'est pour moi un plaisir et un grand honneur d'ouvrir ce séminaire de haut niveau consacré au renforcement des mécanismes d'assistance et de coopération dans la lutte contre le trafic d'armes classiques en Afrique.*

*Tout d'abord, je voudrais saluer la présence d'éminents représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines qui ont mis en place des programmes d'action en matière de contrôle des armements et de lutte contre les trafics – l'Union Africaine, la Communauté Economique d'Afrique de l'Ouest, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, le Centre Régional des armes légères pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands lacs – ainsi que de plusieurs pays africains particulièrement actifs en matière de lutte contre les trafics d'armes tels le Niger, le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud.*

*Je remercie également nos confrères des Nations unies, de l'Union européenne, d'Interpol, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon, de l'Australie et des Etats-Unis d'avoir répondu à notre invitation.*

*Je salue, enfin, la présence à nos côtés de représentants de la société civile – le Comité International de la Croix Rouge ainsi que les centres de recherche spécialisés que sont le Small Arms Survey et le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité – qui jouent un rôle essentiel en matière d'étude et pour la mobilisation sur ces questions.*

*Ensemble nous allons pouvoir, au cours des deux prochaines journées, échanger, débattre mais également, je le souhaite vivement, dégager de nouvelles pistes pour renforcer les outils de lutte contre les trafics, améliorer la coordination et mieux répondre aux besoins réels des pays qui sont victimes de la dissémination incontrôlée d'armes classiques, qui affecte gravement la paix et la sécurité régionale.*

*Vous le savez, l'engagement de la France en matière de lutte contre les trafics d'armes classiques et en faveur de la mise en place d'instruments de contrôle et de régulation des transferts d'armement au niveau international est ancien. Cet engagement est traditionnellement important en Afrique, du fait de nos responsabilités et des liens qui nous unissent au continent, mais aussi en raison de l'importance des trafics qui s'y sont développés, qui alimentent les zones de conflits, la violence armée, la criminalité organisée, le terrorisme – autant de violences qui affectent tout particulièrement la population civile.*

*Au cours des dernières années, la France a engagé des efforts diplomatiques tout particuliers – comme beaucoup de pays qui sont représentés aujourd'hui – en faveur de l'adoption du traité sur le commerce des armes (le TCA). La France fut parmi les premiers à signer puis à ratifier ce traité qui contribuera à un meilleur contrôle des transferts internationaux d'armement. Alors que son entrée en vigueur interviendra dès la fin de l'année 2014, notre pays se mobilise aujourd'hui en faveur de son universalisation. Comme elle l'a défendu tout au long des négociations, la France considère que l'adhésion du plus grand nombre possible d'Etats au traité sur le commerce des armes est un gage important de son efficacité.*

*Tous les Etats, aussi bien ceux qui exportent que ceux qui importent ou qui sont des pays de transit, ont un rôle à jouer pour permettre un meilleur contrôle du commerce des armes et prévenir les trafics illicites. C'est dans ce contexte à la fois global mais aussi africain que la France a offert son assistance, à l'occasion du Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique en décembre 2013, aux Etats africains qui lui en feraient la demande pour mettre en œuvre le traité sur le commerce des armes et ainsi respecter l'engagement pris par les 53 Etats africains représentés au Sommet – je cite – « de signer et ratifier dans les meilleurs délais le traité ».*

*Cet engagement sur la scène internationale s'est également reflété dans le document de politique générale de grande importance qu'est le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale », approuvé par le président de la République en 2013. Celui-ci indique que la lutte contre les trafics d'armes doit constituer l'une des priorités de notre politique de défense et de sécurité, soulignant – je cite – qu'un « effort important doit être fait en matière de lutte contre les trafics d'armes, en particulier des armes légères et de leurs munitions » et que « l'assistance aux pays victimes de ces trafics sera renforcée ».*

*Cette forte impulsion donnée par le Livre Blanc s'est traduite concrètement par l'adoption à l'automne 2013 d'une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre les trafics d'armes classiques. Cette stratégie se décline en trois volets, chacun d'eux comportant de nombreux projets d'action : 1) le développement de nos initiatives diplomatiques ; 2) un accroissement de la concertation et de la coopération avec le secteur privé ; 3) le développement de notre offre internationale d'assistance.*

*La mise en œuvre de cette stratégie mobilise l'ensemble des ministères et services concernés : affaires étrangères, défense, douane, police, services de renseignement, etc. Leurs représentants sont avec nous aujourd'hui et je les en remercie. Enfin, cette approche globale nous conduit à consulter des représentants de la société civile – organisations non gouvernementales, experts du secteur privé, chercheurs – qui peuvent contribuer de façon très significative à cet objectif commun d'un monde plus sûr, où les Etats disposeraient des moyens d'exercer un contrôle responsable des transferts internationaux d'armement, dans le respect des grands principes qui fondent le système international.*

*L'objectif de cette stratégie est de renforcer mais, surtout, de coordonner nos actions. La coordination est en effet essentielle, que ce soit au niveau national ou sur le plan multilatéral et le séminaire que nous avons organisé a pour objectif majeur de contribuer à une meilleure coordination des acteurs au niveau international : coordination entre acteurs responsables des programmes engagés et à venir, pour une meilleure adéquation aux besoins réels sur le terrain et éviter les duplications inutiles ; concertation et coordination sur une base régulière de l'ensemble des acteurs,*

*publics et privés, nationaux et des organisations régionales et sous-régionales, conduisant , peut-être, à créer un véritable réseau international des acteurs engagés dans la lutte contre les trafics d'armes.*

*Se concerter, collaborer, se coordonner – il s'agit là d'objectifs que ce séminaire devrait permettre d'atteindre. Il devrait nous permettre, au travers d'un dialogue direct et ouvert, de consolider ou de nouer des partenariats, ainsi que de favoriser l'émergence d'une communauté d'experts et d'acteurs poursuivant des objectifs communs, et aux moyens souvent complémentaires.*

*Il doit également permettre à tous de s'exprimer. C'est pourquoi nous avons demandé à la grande majorité de nos invités de prendre la parole au cours des différentes tables-ronde et à tous de s'exprimer librement au cours des échanges qui succéderont aux exposés. Merci à tous d'avoir accepté de partager vos expériences, vos savoir-faire, vos idées pour dégager des voies de progrès.*

*De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées, notamment par les Nations unies, l'Union européenne mais également par certains Etats dont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou encore l'Australie qui sont présents aujourd'hui. Les organisations régionales et sous-régionales africaines ont, elles aussi, joué – et continueront à jouer – un rôle essentiel, que ce soit par l'adoption de conventions et de stratégies régionales mais également par leur implication dans la mise en œuvre de programmes d'assistance.*

*Ces efforts ne doivent pas se relâcher, et ce séminaire qui réunit à Paris l'essentiel des acteurs engagés dans la lutte contre les trafics d'armes en Afrique offre la possibilité d'aller plus loin ensemble, d'agir de façon mieux coordonnée, pour plus d'efficacité.*

## TABLE-RONDE 1 : LE TRAFIC D'ARMES CLASSIQUES EN AFRIQUE – ETAT DES LIEUX.

DR. PAWOUMOTOM C. AGNEKETHOM – *Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité régionale de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest.*

M. ERIC BERMAN – *Directeur du Small Arms Survey.*

M. DIMAN DIMOV – *Coordinateur pour le projet sur les armes à feu de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.*

COLONEL NICOLAS JOVANOVIC – *Chef du bureau Afrique, Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France.*

---

La première table-ronde du séminaire a été consacrée à une analyse du trafic d'armes classiques sur le continent africain (origine des armes, nature des flux, tendances et évolutions récentes, etc.).

Il a tout d'abord été souligné que les armes circulant illicitement dans la région ont plusieurs origines : surplus hérités de la Guerre froide ; armes acquises illicitement par des acteurs non étatiques ; détournement d'armes légalement transférées ; armes « recyclées » d'un conflit à l'autre au sein d'un même espace régional ; vols (au sein des dépôts des forces de police et de sécurité locales mais aussi des missions de maintien de la paix) ; attaques de convoi ; armes récupérées sur les champs de bataille ; armes illicitement fabriquées de manière artisanale ; etc.

Le lien croissant entre le trafic d'armes et d'autres formes de trafics – et d'une manière générale avec la criminalité transnationale organisée – a également été mis en avant. Les routes employées pour le trafic d'armes à feu, de drogue ou de migrants, sont souvent identiques. La conduite d'activités criminelles permet, en outre, de financer l'acquisition d'armes.

Il a ensuite été rappelé que, dans la grande majorité des cas, les trafics portent sur des armes légères et de petit calibre (ALPC) – faciles à utiliser, à dissimuler et à transporter – mais également sur leurs munitions. Les systèmes portatifs de défense anti-aérienne (ManPADS) sont considérés comme une réelle menace, bien que certains participants aient souligné ne pas avoir de preuve de leur détention par des acteurs non étatiques.

Selon les intervenants, ces trafics sont favorisés par la conjonction de plusieurs facteurs. Premièrement, il a été souligné l'insuffisance des moyens – humains, matériels et financiers – dévolus aux forces de police et de sécurité, alors que parallèlement on assiste à la montée en puissance sur le continent d'une pléiade d'acteurs non étatiques, souvent lourdement armés. Deuxièmement, des faiblesses dans la gestion et la sécurisation des dépôts d'armes et de munitions ont été observées, ce qui facilite les vols et les détournements. Troisièmement, les frontières – tant terrestres, qu'aériennes et maritimes – demeurent poreuses car insuffisamment contrôlées (en raison, principalement, de leur étendue et d'un manque de ressources humaines et matérielles).

Pour faire face à ces trafics, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées par les Etats africains, par les organisations régionales et sous-régionales mais également par la communauté internationale dans son ensemble. Pour autant, les défis restent nombreux. A cet égard, les différents intervenants ont insisté sur :

- le développement et l'harmonisation des réglementations en matière de contrôle des armes et, plus particulièrement, le nécessaire **renforcement des mesures de justice pénale** – conformément aux dispositions du *Protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions* – afin de faciliter la conduite des enquêtes et la poursuite des trafiquants (création d'infractions pénales spécifiques, adoption de dispositions facilitant la saisie et la destruction des armes). Pour être efficaces, ces mesures doivent être connues du public (conduite de campagnes d'information et de sensibilisation) et concrètement mises en œuvre par les services en charge de l'exécution des lois (formation, renforcement des moyens, etc.) ;
- la conduite systématique d'enquêtes permettant l'identification des armes saisies mais également de retracer l'origine des flux. Sur ce point, il a été souligné l'importance de développer au sein des Etats une véritable « **culture du traçage** » mais également de s'appuyer sur les outils existants tels que le système de gestion des données sur les armes illicites iARMS (*Illicit Arms Records and Tracing Management System*) récemment développé par Interpol avec le soutien de l'Union européenne ;
- le **développement de la coopération régionale et internationale sous tous ses aspects**, y compris *via* l'échange de renseignements. A l'heure actuelle, cette coopération demeure encore embryonnaire pour plusieurs raisons (manque de volonté politique ; insuffisance des ressources financières et des moyens techniques de communication ; manque de coordination au niveau national entre les différents organismes en charge de l'exécution des lois ; absence de points de contact ; etc.) ;
- la réduction du risque de dissémination illicite des armes et munitions par le biais de la **destruction des surplus** (d'armes mais également de munitions) et de l'amélioration de la gestion et de la sécurisation des dépôts et armureries ;
- le renforcement du **contrôle des frontières** ;
- l'amélioration du **suivi des actions entreprises** pour prévenir et lutter contre les trafics d'armes classiques et une meilleure coordination entre les différents bailleurs de fonds. Ainsi, si des campagnes de marquage des armes ont bel et bien été conduites, il apparaît opportun de s'assurer du bon emploi et du bon fonctionnement des machines distribuées. De même, si de nombreux Etats ont mis en place des commissions ou des points focaux nationaux sur les armes légères, il importe désormais que ces entités disposent des moyens adéquats pour remplir leurs fonctions.

## TABLE-RONDE 2 : TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES – MISE EN ŒUVRE ET DEFIS.

M. HOLGER BEUTEL – *Directeur du contrôle des exportations, de l'analyse de l'information, du contrôle des armes de guerre, de la vérification et de la sensibilisation de l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations, Allemagne.*

M. MANUEL BUFALA – *Conseiller-négociateur de la sous-direction du contrôle des armements et de l'OSCE, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, France.*

M. ROMAIN CLERCQ-ROQUES – *Juriste en droit humanitaire, Comité International de la Croix Rouge.*

S.E.M L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI – *Commissaire pour la Paix et la Sécurité de l'Union africaine.*

M. PIERRE ARNAUD LOTTON – *Président du Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les exportations d'armes conventionnelles, Service Européen pour l'Action Extérieure.*

S.E.M L'AMBASSADEUR JEAN-HUGUES SIMON-MICHEL – *Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, France.*

---

Le 2 avril 2013, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté à une très large majorité le *Traité sur le commerce des armes*. Ouvert à la signature depuis le 3 juin 2013, le traité a d'ores et déjà recueilli 122 signatures, dont celle des Etats-Unis et de plusieurs pays de l'Union européenne qui figurent parmi les plus grands exportateurs d'armement. Ratifié par 54 Etats, il entrera en vigueur le 24 décembre 2014.

A l'occasion de cette deuxième table-ronde, il a été souligné que le *Traité sur le commerce des armes* est le premier instrument négocié au sein des Nations unies en matière de maîtrise des armements depuis l'adoption du *Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires* (TICE) en 1996. Avec ce traité, la communauté internationale se dote, pour la première fois, d'un instrument juridiquement contraignant pour réguler le commerce des armes.

Il a également été rappelé le rôle central joué par la France, l'Union européenne ainsi que par les Etats et les organisations régionales et sous-régionales africaines tout au long des négociations, en particulier pour la prise en compte dans le champ du traité des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

Avec l'entrée en vigueur prochaine du traité, se pose désormais la question de sa mise en œuvre. Sur ce point, les différents intervenants ont mis en avant les défis suivants :

### 1. Défis liés à l'universalisation du traité.

L'objectif affiché du traité est d'établir une norme internationale commune pour réguler les transferts internationaux d'armes classiques. Le commerce de l'armement, en raison de la nature même des biens échangés, n'était en effet, jusqu'alors, pas concerné par la réglementation internationale des échanges commerciaux.

Comme pour toute norme, son efficacité sera cependant tributaire, en premier lieu, de la volonté des grands acteurs de rejoindre le traité. Certains intervenants ont ainsi souligné que tant que certains Etats représentant une part significative du marché mondial de l'armement (Etats-Unis, Russie, Chine, etc.) n'auront pas adhéré au traité, celui-ci ne pourra pas pleinement remplir sa fonction normative. C'est pourquoi il est crucial d'encourager le plus grand nombre possible d'Etats – dont les acteurs majeurs du commerce des armes – à ratifier le traité.

Au cours des négociations, plusieurs Etats ont fait part de leurs réticences vis-à-vis de certaines dispositions du traité considérées comme portant atteinte à leur souveraineté et à leur sécurité nationales. Cette méfiance est toujours observée dans certains pays, y compris en Afrique.

Certains intervenants appellent donc à la **conduite d'actions de sensibilisation destinées à mieux expliquer les enjeux liés à la régulation du commerce des armes de même que les contraintes mais aussi les bénéfices découlant de la mise en œuvre du traité.**

## 2. Défis « réglementaires » associés à la mise en œuvre du traité.

La mise en œuvre du *Traité sur le commerce des armes* nécessite l'adoption de mesures (réglementaires et administratives) complexes. En effet, les Etats parties s'engagent à mettre en place des dispositifs nationaux leur permettant de contrôler les transferts – ainsi que le courtage – d'armes classiques depuis, à destination de ou à travers leur territoire. Ils devront subordonner l'exportation d'armes à la délivrance d'une autorisation préalable et conduire, à cette fin, une analyse de risques sur la base de critères définis par le traité (graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme, infraction au regard des conventions relatives au terrorisme et à la criminalité organisée, etc.). Les Etats s'engagent également à réguler le transit, le transbordement, l'importation et le courtage des armes classiques. De même, ils devront adopter des mesures destinées à prévenir le détournement des armes transférées à destination du marché illicite. Enfin, les Etats parties sont également tenus de transmettre des rapports sur leurs dispositifs nationaux de contrôle ainsi que sur leurs transferts d'armements.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions représente un défi majeur pour de nombreux Etats. D'autant plus que certaines dispositions du traité sont jugées par certains intervenants comme « ambiguës » et « sujettes à interprétation ».

A cette première difficulté s'ajoute celle liée à l'articulation du traité avec les conventions régionales africaines de lutte contre la dissémination des armes légères et de petit calibre. Le champ d'application du traité – tant s'agissant des équipements que des activités couvertes – est, en effet, beaucoup plus large. Certaines de ses dispositions peuvent, en outre, être considérées comme « non compatibles » avec celles agréées au niveau régional.

A cette fin, une **assistance juridique** est jugée indispensable. Elle peut prendre plusieurs formes : de l'envoi d'experts à l'organisation de séminaires en passant par la publication de « *lignes directrices* ». Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a ainsi annoncé la publication d'un guide visant à aider les Etats à appliquer les critères définis à l'article 7 du *Traité sur le commerce des armes* ainsi que d'une analyse commentée du traité (disponible début 2015).

De son côté la France a rappelé qu'elle était disposée à coopérer avec tous les Etats qui lui en feront la demande pour les aider à mettre en œuvre le traité.

L'Union européenne a, quant à elle, présenté le programme d'assistance adopté en décembre 2013 (Décision du Conseil 2013/748/PESC) afin de soutenir l'entrée en vigueur rapide du traité, sa mise en œuvre effective et son universalisation. Doté d'un budget global de 6,4 millions d'euros sur trois ans, ce programme sera mis en œuvre par l'Agence allemande de contrôle des exportations (BAFA). Il permettra d'aider les Etats qui en feront la demande à mettre en œuvre les dispositions du traité : aide à l'adoption de mesures législatives et de procédures administratives de contrôle, partage de bonnes pratiques, promotion de la transparence, actions de sensibilisation, etc. Le programme permettra de financer des projets complets au profit d'une douzaine d'Etats signataires du traité mais également une dizaine de projets *ad-hoc* ainsi que des séminaires régionaux. L'Union européenne a appelé les Etats qui souhaiteraient bénéficier de ce programme à prendre dans les meilleurs délais l'attache du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) ou du BAFA.

### 3. Défis liés à la consolidation du dialogue entre les Etats sur ces questions.

Le traité, une fois entré en vigueur, pourrait favoriser l'émergence d'une communauté d'acteurs responsables. De nombreux articles du traité, s'ils sont appliqués, permettront de favoriser la coopération internationale et l'échange d'informations entre les Etats parties (*cf.* Article 15) mais également l'instauration d'un dialogue constructif et de mesures de confiance entre les Etats exportateurs et importateurs d'armement (*cf.* Articles 7 et 11).

Ce dialogue pourrait aboutir à la diffusion de « *bonnes pratiques* », notamment en matière de prévention du risque de détournement des armes légalement transférées. **Il appartient donc aux Etats de réfléchir dès à présent aux moyens d'encourager, au sein des organes du traité, le développement de telles coopérations.**

## TABLES-RONDES 3 ET 4 : ASSISTANCE ET COOPERATION – PRINCIPAUX INSTRUMENTS ET BILAN DES EFFORTS ENTREPRIS

COLONEL HUBERT COTTEREAU – *Sous-directeur affaires internationales, Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale, France.*

M. MARCO KALBUSCH – *Directeur du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique.*

M. THÉONESTE MUTSINDASHYAKA – *Secrétaire exécutif du Centre régional des armes légères pour la Corne de l'Afrique et la Région des Grands lacs.*

M. CÉDRIC POITEVIN – *Directeur adjoint du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité.*

M. HUGO SADA – *Maître de recherche et Conseiller spécial pour le Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, Fondation pour la Recherche Stratégique, France.*

M. WILLIAM SAYIA – *Directeur du Centre national du Kenya sur les armes légères et de petit calibre.*

M. FRANCK SCHMIEDEL – *Chargé des affaires politiques, Service Européen pour l'Action Extérieure.*

---

De nombreux programmes d'assistance ont été menés depuis le début des années 2000 afin de renforcer les capacités des Etats et des organisations régionales en matière de lutte contre la dissémination des armes légères et de petit calibre : aide à l'élaboration de législations nationales, définition de plans d'actions nationaux, distribution de machines de marquage, programmes de désarmement, destruction de surplus, etc. Les Etats d'Afrique sub-saharienne ont compté parmi les principaux bénéficiaires de cette assistance. Ces différents projets ont été mis en œuvre par des acteurs multiples : organisations internationales, organisations régionales, société civile, gouvernements, etc.

Ces deux tables-rondes ont permis de mettre en avant les instruments développés et les actions conduites par les acteurs suivants :

### 1. Les Nations unies.

Au sein des Nations unies, plusieurs organismes proposent aux Etats une assistance technique ou financière dans le domaine du désarmement et de la lutte contre la dissémination des armes légères et de petit calibre. C'est le cas du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) ou encore du Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (UNODA) par l'intermédiaire, entre autres, du Centre régional pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC).

L'UNREC a pour mission de fournir aux Etats et aux organisations régionales et sous-régionales – à leur demande – un appui fonctionnel pour les initiatives et les actions prises pour la paix, la limitation des armements et le désarmement. Il apporte notamment son soutien pour la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux en lien avec le contrôle des armes : partage de bonnes pratiques et de standards, assistance réglementaire, assistance technique (exemple : réhabilitation de

dépôts), actions de formation, programmes de désarmement, assistance matérielle (ex. distribution de machines de marquage, logiciels d'enregistrement des courtiers), etc.

C'est également dans le cadre des Nations unies qu'ont été adoptés les principaux instruments en lien avec le contrôle des armes et la lutte contre leur trafic illicite: *Traité sur le commerce des armes*, *Programme d'action des Nations unies sur les armes légères*, *Protocole des Nations unies sur les armes à feu*, *Instrument international de Traçage* ou encore *Convention sur certaines armes classiques*. Ces différents instruments contiennent des dispositions permettant aux Etats parties de bénéficier d'une assistance à leur mise en œuvre. Des fonds d'affectation volontaires ont été mis en place à cette fin. C'est le cas du *Fond d'Appui et de Coopération pour la Régulation des Armes* (UNSCAR) créé par les Etats et l'UNODA en 2013 pour promouvoir l'application du *Traité sur le commerce des armes* et l'application du *Programme d'action sur les armes légères*.

## **2. Les organisations régionales et sous-régionales africaines.**

De nombreuses organisations régionales et sous-régionales africaines sont chargées de coordonner et de faciliter la mise en œuvre des divers accords régionaux adoptés dans le domaine des armes légères sur le continent. On peut notamment citer le rôle joué par le « *Comité directeur UA-Régions chargé des ALPC* » de l'Union Africaine, par l'unité « *Armes légères* » de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest ou encore par le *Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands lacs et la Corne de l'Afrique* (RECSA).

Le RECSA assiste les Etats dans la mise en œuvre du *Protocole de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre*. A ce titre, il gère plusieurs programmes d'assistance, dont le programme de "*Lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes à feu en Afrique*" financé par l'Union européenne (3,3 millions d'euros). Ce programme vise au renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des Etats. Une assistance est également fournie en matière de marquage des armes et de gestion des surplus. Dans ce cadre, le RECSA a mené plusieurs projets : distribution de machines de marquage, construction d'armureries, co-développement de plans d'action nationaux sur les armes légères, formation des commissions nationales, etc.

## **3. Les commissions /points focaux nationaux sur les armes légères.**

De nombreux Etats africains ont mis en place des commissions / points focaux chargés de la mise en œuvre de plans d'actions nationaux de lutte contre la dissémination des armes légères. C'est le cas du Kenya qui a instauré le *Kenya National Focal Point on Small Arms and Light Weapons* (KNFP). Le KNFP coordonne toutes les actions entreprises pour renforcer le contrôle des armes et lutter contre les flux illicites. Par l'intermédiaire du KNFP, le Kenya a collaboré avec de nombreux partenaires régionaux et internationaux et a bénéficié d'une assistance réglementaire (adoption d'un plan d'action national, aide à la mise en œuvre du Protocole de Nairobi, mise en place d'un dispositif national de contrôle), technique (formation d'agents des douanes, destruction de surplus en armes et munitions) et matérielle (réception de machines de marquage).

## **4. L'Union européenne.**

L'Union européenne finance de nombreux projets *via* l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP), le Fond européen de Développement (FED), l'Instrument de financement de la

coopération au développement (ICD) ou encore le budget de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

A titre d'exemple, l'Union européenne finance actuellement sur le continent africain:

- un programme d'aide à la mise en œuvre du Protocole des Nations unies sur les armes à feu en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par l'UNODC (2,3 millions d'euros) ;
- un programme de collecte d'armes au Niger, au Mali, au Nigéria, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra-Léone. Ce projet est mené en partenariat avec la CEDEAO et le PNUD (5,6 millions d'euros) ;
- un programme de collecte de données sur les flux d'armes légères en zone de conflits, mis en œuvre par le *Conflict Armament Research* (2 millions d'euros).

### 5. L'assistance bilatérale proposée par certains Etats.

Certains Etats proposent leur expertise technique ou leur soutien financier pour la conduite de projets sur le continent africain. C'est le cas, par exemple, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de l'Australie ou encore du Japon.

La France, pour sa part, a adopté à l'été 2013 une « *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre les trafics d'armes conventionnelles* ». Cette stratégie est destinée à renforcer la coordination des actions conduites par les différents ministères concernés en matière de prévention et de lutte contre les trafics d'armes classiques. L'un des éléments clés de cette stratégie est le renforcement des actions d'assistance au profit d'organisations régionales ou d'Etats qui en feraient la demande. Ces actions sont multiples : coopération de sécurité et de défense, transferts d'équipements, efforts de désarmement civil, opérations de destruction d'armes légères, de munitions et de restes explosifs de guerre, etc. L'Afrique, particulièrement touchée par les trafics d'armes et les flux déstabilisants, tient une place importante dans la politique menée par la France dans ce domaine.

La France privilégie une approche pluridisciplinaire de la lutte contre les trafics d'armes classiques. On peut citer ainsi, à titre d'illustration, les programmes suivants :

- le projet JUSSEC Sahel (« *Justice et Sécurité en région sahélo-saharienne* »), qui a pour finalité de renforcer la lutte contre le terrorisme et les grands trafics par un appui aux capacités répressives (justice, police, douanes) du Mali, de la Mauritanie et du Niger ;
- le soutien apporté au Centre de Perfectionnement de la Police Judiciaire (CPPJ) ainsi qu'au Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) du Bénin;
- l'opération de dépollution de munitions et de restes explosifs de guerre dans la région de Kindia en République de Guinée ;
- les opérations de désarmement et de destruction d'armes et munitions menées par les forces françaises actuellement engagées en République de Centrafrique et au Mali.

## 5. La société civile.

Les représentants de la société civile (Small Arms Survey, Oxfam, SaferWorld, etc.) sont également très présents en Afrique dans ce domaine et des réseaux régionaux se sont progressivement mis en place. Le Comité International de la Croix-Rouge, par exemple, est particulièrement mobilisé pour assister les Etats à la mise en œuvre du *Traité sur le commerce des armes*. Il a récemment organisé des séminaires sur l'articulation entre le traité et les instruments régionaux de lutte contre les trafics d'armes (Abuja et Dar-es-Salam en mai 2014, Kinshasa en octobre 2014). Des séminaires nationaux se tiendront prochainement en Ouganda, aux Seychelles, au Burundi, en Ethiopie, au Kenya et à l'Ile Maurice.

Ainsi, au cours des deux dernières décennies, de très nombreuses initiatives ont été conduites sur le continent africain dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les trafics d'armes légères. Les différents projets menés – et les défis auxquels ont été confrontés à la fois les donateurs et les bénéficiaires – sont riches d'enseignements pour la conduite des futurs programmes.

Les différents intervenants ont ainsi souligné :

- les **contraintes budgétaires** auxquelles ils doivent faire face et qui limitent le spectre des projets ;
- la **faible sensibilisation** des autorités politiques et de la population civile à ces questions ;
- le **manque de volonté politique**, liée à la complexité mais également à la sensibilité du sujet (certains Etats n'ont ainsi pas encore mis en œuvre les instruments régionaux de lutte contre la dissémination des armes légères auxquels ils sont parties). Or, un engagement clair des plus hautes autorités de l'Etat est impératif pour que les initiatives d'assistance soient couronnés de succès ;
- le **manque de coordination au niveau régional** – il a notamment été regretté l'absence de structure spécifiquement dédiée à la problématique des armes légères et de petit calibre au sein de l'Union africaine – **et global** (entre donateurs et bénéficiaires);
- la **non-adaptation des projets aux besoins spécifiques mais également aux capacités** des Etats récipiendaires.

## TABLE-RONDE 5: RENFORCEMENT DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE – QUELS AXES D'EFFORTS PRIVILEGIER ?

DR. PAWOU MOTOM C. AGNEKETHOM – *Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité régionale de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest.*

M. SELEBASTO MOKGOSI – *Responsable régional « armes à feu », Interpol.*

M. THÉONESTE MUTSINDASHYAKA – *Secrétaire exécutif du Centre régional des armes légères pour la Corne de l'Afrique et la Région des Grands lacs.*

M. LÉONARD ONYONYI – *Expert « paix et sécurité », Communauté d'Afrique de l'Est.*

M. NICOLAS REGAUD – *Adjoint au directeur de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France.*

M. THIERRY ZANG – *Expert « armes légères et de petit calibre », Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.*

A l'occasion de cette dernière table-ronde, les organisations régionales et sous-régionales africaines ont été invitées à exprimer concrètement leurs attentes et définir leurs besoins prioritaires en matière d'assistance. Dans le cadre de ces échanges, les axes de coopération prioritaires suivants ont été identifiés :

### 1. Aide la mise en place de dispositifs nationaux de contrôle des transferts d'armements.

Les différents intervenants ont appelé à la fourniture d'une **assistance juridique** en particulier dans le cadre de la transposition par les Etats du *Traité sur le commerce des armes* dans leur ordre juridique national. Ils ont notamment mis en avant les besoins suivants :

- accompagner les Etats dans l'**interprétation** des dispositions du traité ;
- analyser les **complémentarités** entre le traité et les instruments régionaux de lutte contre la dissémination des armes légères ;
- développer des « **lignes directrices** » facilitant l'application des différents articles du traité ;
- adapter les législations nationales aux dispositions du traité et favoriser leur **harmonisation** ;
- aider à la mise en place de mesures permettant de **prévenir le détournement** des armes légalement transférées (ex. : élaboration de modèles de certificats d'utilisation finale, enregistrement des courtiers);
- développer la **transparence** et améliorer les capacités des Etats en matière de tenue des registres sur les armes ;
- **renforcer les capacités institutionnelles et techniques** des entités en charge de l'application des lois (justice, police et douanes).

## 2. Conduite d'actions de sensibilisation.

Un **dialogue pourrait être mis en place avec les autorités politiques et militaires** des Etats afin de les sensibiliser aux enjeux liés au contrôle du commerce des armes et à la lutte contre la dissémination des armes légères. Ces actions auraient pour objectif prioritaire de favoriser l'adhésion des Etats de la région au *Traité sur le commerce des armes*. Elles seraient également destinées à inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des commissions nationales chargées de coordonner les actions en lien avec la lutte contre le trafic d'armes et à définir de plans d'action nationaux en la matière. Sur ce dernier point, les intervenants appellent également à la fourniture d'un **appui institutionnel** permettant de renforcer les commissions nationales et points focaux existants.

Des **actions de sensibilisation devraient également être conduites auprès de la population civile** afin d'agir également sur la demande : campagnes de sensibilisation sur la restitution volontaire d'armes ; campagnes d'informations sur la réglementation en vigueur en matière de détention et d'emploi des armes à feu ; etc.

## 3. Développement de la coopération régionale.

De nombreux intervenants ont insisté sur le nécessaire renforcement de la coopération régionale sous tous ses aspects :

- **échange d'informations et de renseignements** (sur les flux illicites, sur les acteurs impliqués dans les trafics, etc.) ;
- développement de **bases de données sur les armes** (en s'appuyant sur les instruments existants, dont ceux développés par Interpol) ;
- renforcement de la **coopération entre les forces de police et de sécurité et les agents des douanes**. A ce titre, plusieurs intervenants ont rappelé la création récente du mécanisme de coopération policière AFRIPOL et ont appelé à son soutien ;
- développement de l'**entraide judiciaire et pénale**.

Certains intervenants ont souligné le rôle central de l'Union africaine, seule à même de favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs africains, tout en regrettant l'insuffisance de ses moyens dans ce domaine. Ils ont ainsi appelé à la **création d'une structure spécifiquement dédiée à la problématique des armes légères au sein de l'Union africaine**, chargée de coordonner l'ensemble des actions menées sur le continent dans ce domaine.

## 4. Renforcement de la gestion et de la sécurisation des dépôts en armes et munitions.

Pour de nombreux intervenants, l'une des priorités demeure l'amélioration de la gestion et de la sécurisation physique des stocks. Dans ce domaine, les Etats appellent :

- au développement de **meilleures pratiques** et au partage des standards internationaux, tout en les adaptant aux réalités locales ;

- à la fourniture d'une **assistance technique et matérielle** pour faciliter la collecte puis la destruction des surplus d'armes et de munitions ;
- au renforcement des capacités dans le domaine du **marquage des armes** ;
- à la **construction de dépôts** ou à leur sécurisation ;
- à la **formation** d'agents spécialisés.

#### **5. le renforcement du contrôle des frontières.**

Les Etats appellent plus particulièrement au **transfert de matériels et de technologies** (équipements de détection et de surveillance) permettant un contrôle effectif des frontières.

## CONCLUSION

VICE-AMIRAL D'ESCADRE CHARLES-HENRI DE LA FAVERIE DU CHÉ – *Directeur adjoint de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France.*

---

*Chers amis,*

*Je sais que vos échanges ont été riches et fructueux depuis mon discours d'accueil hier matin. Je sais aussi que ces deux journées d'échanges et de travail ont été fatigantes, surtout pour ceux qui ont fait un long voyage pour nous rejoindre. Aussi, rassurez-vous, ne vais-je pas faire un long discours.*

*Comme je vous l'avais dit hier, ce séminaire de haut niveau visait à apporter sinon des réponses du moins des éclairages utiles à au moins trois questions majeures, que je vous rappelle : Comment ont évolué les trafics d'armes en Afrique et quels défis les Etats africains devront-ils relever pour respecter les obligations du Traité sur le commerce des armes auquel ils se sont engagés à adhérer ? Quel bilan peut-on dresser des programmes d'assistance passés et quelles en sont les leçons pour l'avenir ? Enfin, du fait de l'accroissement de l'offre internationale d'assistance, comment renforcer efficacement cette assistance et selon quelles priorités ?*

*Vos travaux ont effectivement permis d'apporter certaines réponses et de dégager des voies de progrès.*

*Les deux premières tables-rondes ont permis de souligner – ce n'est malheureusement pas une surprise – que les trafics d'armes classiques en Afrique n'étaient pas un problème du passé. Ils affectent toutes les régions du continent, et en particulier les zones de tensions, de crise ou de conflit. Des grandes tendances ont été dégagées, qui soulignent la superposition des trafics, les liens de plus en plus étroits avec le terrorisme et la criminalité organisée ainsi que l'absence d'outils partagés permettant de suivre l'évolution des flux illicites.*

*Aussi, dans la perspective d'une adhésion au Traité sur le commerce des armes, les principaux défis à relever ont été mis en lumière par plusieurs intervenants avertis dont la mise en adéquation des réglementations nationales avec les dispositions du traité. Son entrée en vigueur très prochaine devrait ainsi conduire les Etats africains à aller au-delà de l'attention portée à la dissémination des armes légères pour s'engager dans l'adaptation de leurs législations et de leurs outils administratifs afin d'être en mesure de contrôler les transferts sur un champ matériel beaucoup plus large.*

*Les troisième et quatrième table-ronde, consacrées au bilan des efforts entrepris en matière d'assistance et de coopération et aux nouveaux instruments mis en place, a permis de tirer un certain nombre d'enseignements utiles pour réfléchir aux efforts nécessaires aujourd'hui et demain en matière de lutte contre les trafics et de mise en place d'outils de contrôle et de prévention. Nous remercions en particulier les représentants de l'Union européenne pour avoir attiré l'attention de l'auditoire sur les nombreux mécanismes d'assistance développés au niveau européen notamment s'agissant de l'aide à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Comme cela a été souligné, c'est aux Etats d'exprimer leurs attentes pour déclencher concrètement ces programmes ;*

*ceci est d'autant plus important que l'engagement d'un seul est susceptible d'entraîner l'organisation d'exercices à caractère régional.*

*Ce séminaire a permis aux organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans des programmes d'assistance, de préciser leurs attentes. Au cours du séminaire mais également dans le cadre de la dernière table-ronde, les représentants de ces organisations ont ainsi plus particulièrement évoqué leurs besoins dans le domaine du contrôle des frontières, de la gestion et de la sécurisation des dépôts d'armements ou encore du développement d'outils législatifs et réglementaires dans le domaine du contrôle des armes. Ils ont également insisté sur le nécessaire renforcement de la coordination et de l'échange d'informations au niveau régional.*

*Ces idées sont précieuses et seront naturellement mis en avant dans les actes du colloque que nous ferons parvenir à l'ensemble des participants.*

*En outre, je tiens à vous annoncer que cette thématique, que nous jugeons majeure, fera l'objet d'un atelier particulier lors du Forum de Dakar qui sera organisé les 15 et 16 décembre prochains. Cet atelier pourra, j'en suis certain, sur la base de notre séminaire, approfondir les pistes de progrès qui ont été dégagées et, je l'espère, conduire à des propositions concrètes d'action.*

*Les deux mois qui nous séparent de cet événement majeur doivent être mis à profit pour préciser nos idées et les conditions de mise en œuvre de projets concrets. Ce séminaire n'avait d'autre ambition que de favoriser une nouvelle dynamique de concertation et de coopération alors que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes est imminente. Notre assemblée pourrait constituer le réseau de responsables et d'experts à même de poursuivre ce processus de réflexion afin d'élaborer ensemble des propositions concrètes raisonnables de renforcement des capacités des Etats en matière de lutte contre les trafics et de contrôle des transferts sensibles.*

*Dans cette perspective, chers amis, je forme le vœu que cette assemblée puisse continuer à se réunir car, comme chacun l'a souligné ici, nos échanges non seulement nous instruisent sur les activités des uns et des autres mais, également, favorisent la coopération internationale.*

*Après ces deux jours de travaux où chacun s'est exprimé librement et a proposé des pistes d'amélioration, je crois que le temps est venu de nous quitter. Je vous propose de le faire autour d'un dernier verre de l'amitié. Je vous invite donc à conclure nos travaux et à prendre une dernière collation avant de nous séparer.*

## PROGRAMME DU SEMINAIRE

**Jeudi 2 octobre 2014**

*THURSDAY 2 OCTOBER 2014*

**8h30** - Accueil / **8.30 a.m.** *Welcome.*

**9h00** - Allocution d'ouverture / **9.00 a.m.** *Opening Speech.*

Vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché - Directeur adjoint de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France / *Defence Policy Deputy Director, Delegation for Policy and Strategic Affairs, Ministry of Defence, France.*

**9h15** – Table-ronde 1 / **9.15 a.m.** - Round Table session 1

### **Le trafic d'armes classiques en Afrique : Etat des lieux.**

*TRAFFICKING IN CONVENTIONAL ARMS IN AFRICA: THE CURRENT SITUATION.*

Modérateur / *Moderator* : Colonel Nicolas Jovanovic - Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France / *Delegation for Policy and Strategic Affairs, Ministry of Defence, France.*

### **Le trafic d'armes à feu en Afrique de l'Ouest : l'action de la justice pénale.**

*Criminal justice response to firearms trafficking in West Africa.*

M. Diman Dimov - Coordinateur pour le projet sur les armes à feu de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime / *Firearms project coordinator for United Nations Office on Drugs and Crime.*

### **Lutter contre le trafic d'armes conventionnelles en Afrique : optimiser le savoir-faire, les instruments et les ressources existantes.**

*Countering Trafficking in Conventional Arms in Africa: making the most of existing tools, expertise, and resources.*

M. Eric Berman - Directeur du *Small Arms Survey* / *Director of Small Arms Survey.*

### **Etat des lieux du trafic d'armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest.**

*Arms trafficking in West Africa: A case study.*

Dr. Pawoumotom C. Agnekethom - Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest / *Director Peace and Security of the Economic Community of West African States.*

*11h00 Pause café / 11.00 a.m. Coffee break*

11h30 – Table-ronde 2 / 11.30 a.m. - Round Table session 2

## **Traité sur le commerce des armes : mise en œuvre et défis.**

*THE ARMS TRADE TREATY: IMPLEMENTATION AND CHALLENGES.*

Modérateur / *Moderator* : S.E.M. l'Ambassadeur Jean-Hugues Simon-Michel, Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève / *Ambassador and Permanent Representative of France to the Conference on Disarmament.*

### **La France et le Traité sur le commerce des armes.**

*France and the Arms Trade Treaty.*

M. Manuel Bufala - Conseiller-négociateur de la sous-direction du contrôle des armements et de l'OSCE, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, France / *Desk Officer in charge of conventional arms control and OSCE, Ministry of Foreign Affairs and International Development, France.*

### **L'assistance juridique du CICR aux Etats Africains à la mise en œuvre des conventions relatives aux transferts d'armes classiques.**

*Assistance provided by the ICRC to African States in order to implement conventions related to conventional arms transfers.*

M. Romain Clercq-Roques - Juriste en droit humanitaire au Comité International de la Croix Rouge / *Legal adviser on international humanitarian law for the International Committee of the Red Cross.*

### **Le Traité sur le commerce des armes : enjeux et défis pour les Etats africains.**

*The Arms Trade Treaty: issues and challenges for the African States.*

S.E.M. l'Ambassadeur Smaïl Chergui - Commissaire pour la Paix et la Sécurité de l'Union africaine / *Commissioner for Peace and Security of the African Union*

### **Le programme d'aide à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes de l'Union européenne.**

*The EU ATT Outreach Project - EU Activities in the Support of the Implementation of the Arms Trade Treaty.*

M. Pierre-Arnaud Lotton - Président du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les exportations d'armes conventionnelles, Service Européen pour l'Action Extérieure / *Chair of the Council working group on conventional arms exports, European External Action Service.*

M. Holger Beutel - Directeur du contrôle des exportations, de l'analyse de l'information, du contrôle des armes de guerre, de la vérification et de la sensibilisation de l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations / *Director Export Monitoring, Information Analysis, War Weapons Control, Verification, Outreach, Federal Office of Economics and Export Control*

*13h00 Déjeuner-Bufferet / 1.00 p.m. Buffet lunch*

*- Salon des Cuirassiers -*

14h30 – Table-ronde 3 / 2.30 p.m. - Round Table session 3

**Assistance et coopération : bilan des efforts entrepris.**

*ASSISTANCE AND COOPERATION: ASSESSMENT OF THE ACTIONS UNDERTAKEN.*

Modérateur / *Moderator* : Frank Schmiedel - Chargé des affaires politiques au sein du Service Européen pour l'Action Extérieure / *Policy Officer in Security Policy and Sanctions Division for the European External Action Service.*

**Faire face au défi posé par la dissémination des armes légères: les projets entrepris par le Centre Régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC)**

*Confronting the proliferation of conventional arms in Africa: Work undertaken by the United Nations Regional Center for Peace and Disarmament in Africa (UNREC).*

M. Marco Kalbusch - Directeur du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique / *Director of the United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa.*

**Le programme transrégional "armes légères" de l'Union européenne et de l'Union Africaine : accomplissements et défis.**

*AU-UE transregional small arms project: Achievements and challenges.*

M. Théoneste Mutsindashyaka - Secrétaire exécutif du Centre Régional des Armes Légères pour la Corne de l'Afrique et la Région des Grands Lacs / *Executive Secretary of the Regional Centre on Small Arms in the Great Lakes region and the Horn of Africa.*

**Mise en œuvre du traité sur le commerce des armes : Partir des acquis et de défis actuels pour mieux définir les programmes d'assistance à venir.**

*Implementating the Arms Trade Treaty: feedback and lessons learned from past assistance programs.*

M. Cédric Poitevin - Directeur adjoint du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité / *Deputy Director of the Group for Research and Information on Peace and Security*

**Lutter contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre au Kenya : Vers une coopération renforcée et durable.**

*Addressing the Problem of Illicit small arms and light weapons in Kenya: Towards Enhanced and Sustained Cooperation.*

M. William Sayia - Directeur du Centre national du Kenya sur les armes légères et de petit calibre / *Director of Kenya National Focal Point on Small Arms and Light Weapons*

16h30 - Clôture de la première journée / 4.30 p.m. *End of day one*

*19h30 - 22h00 Dîner / 7.30 - 10.00 p.m. Dinner*  
*- Salon des Cuirassiers -*

**Vendredi 3 octobre 2014**

*FRIDAY 3 OCTOBER 2014*

**8h30** - Accueil / *8.30 a.m.* – *Welcome.*

**9h00** - Synthèse des débats de la première journée / *9.00 a.m.* - *Summary of day one discussions.*

Nicolas Regaud - Adjoint au directeur de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France / *Assistant Defence Policy Director, Delegation for Policy and Strategic Affairs, Ministry of Defence, France.*

**9h15** – Table-ronde 4 / *9.15 a.m.* - Round Table session 4

### **L'offre internationale d'assistance : Principaux instruments.**

*INTERNATIONAL ASSISTANCE ON OFFER: MAIN TOOLS.*

Modérateur / *Moderator* : M. Hugo Sada - Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, conseiller spécial pour le Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique / *Senior research fellow at FRS, special advisor for Dakar International Forum for peace and security in Africa.*

#### **Les instruments d'assistance des Nations unies.**

*Tools and mechanisms developed by the United Nations.*

M. Marco Kalbusch - Directeur du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique / *Director of the United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa.*

#### **Les dispositifs de l'Union européenne pour prévenir et combattre le trafic d'armes conventionnelles en Afrique.**

*EU Instruments for Preventing and Tackling Illicit Trafficking in Conventional Arms in Africa.*

Frank Schmiedel - Chargé des affaires politiques au sein du Service Européen pour l'Action Extérieure / *Policy Officer in Security Policy and Sanctions Division for the European External Action Service.*

#### **La stratégie interministérielle française de prévention et de lutte contre les trafics d'armes conventionnelles.**

*Preventing and tackling illicit trafficking in conventional arms: the French interministerial strategy.*

Colonel Hubert Cottreau - Sous-directeur affaires internationales du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale, France / *Assistant Director for International Affairs, General Secretariat for Defence and National Security, France.*

*10h30 Pause café / 10.30 a.m. Coffee break*

11h00 – Table-ronde 5 / 11.00 a.m. - Round Table session 5

## **Renforcement de l'assistance internationale : Quels axes d'effort privilégiés ?**

*INCREASING INTERNATIONAL ASSISTANCE: WHAT SHOULD THE PRIORITIES BE?*

Modérateur / Moderator : Nicolas Regaud - Adjoint au directeur de la Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, France / *Assistant Defence Policy Director, Delegation for Policy and Strategic Affairs, Ministry of Defence, France.*

### **Renforcement de l'assistance internationale : Attentes et besoins prioritaires des Etats membres de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest.**

*Strengthen international assistance: Expectations and priority needs of the Economic Community of West African member States.*

Dr. Pawoumotom C. Agnekethom - Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest / *Director Peace and Security of the Economic Community of West African States.*

### **La lutte contre la dissémination des armes classiques: Besoins d'assistance des Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.**

*Fighting against illicit arms trafficking: expectations and priority needs of the Economic Community of Central African member States.*

M. Thierry Zang - Expert « Armes légères et de petit calibre » de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale / *Small Arms and Light Weapons Expert for the Economic Community of Central African States.*

### **Mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et du Protocole de Nairobi : Retour d'expérience de la Communauté d'Afrique de l'Est.**

*Implementation of the UNPoA and the Nairobi Protocol: The EAC Experience.*

M. Leonard Onyonyi - Expert « Paix et Sécurité », Communauté d'Afrique de l'Est / *Peace and Security Expert of the East African Community.*

### **Les initiatives en faveur du contrôle des armes légères : Enseignements et priorités. Le cas de la Corne de l'Afrique et de la Région des Grands Lacs.**

*SALW control initiatives, lessons learned and priority areas. The case of Great Lakes region and the Horn of Africa.*

M. Théoneste Mutsindashyaka - Secrétaire exécutif du Centre Régional des Armes Légères pour la Corne de l'Afrique et la Région des Grands Lacs / *Executive Secretary of the Regional Centre on Small Arms in the Great Lakes region and the Horn of Africa.*

### **La mise en œuvre du protocole de la SADC sur les armes à feu, leurs munitions et équipements associés : Défis et perspectives.**

*The Implementation of SADC protocol on firearms, ammunition and related material: Challenges and way forward.*

M. Selebatso Mokgosi - Responsable régional "Armes à feu" d'Interpol / *"Firearms" INTERPOL Regional Manager.*

**13h00 - Conclusion / 1.00 p.m. - End of day two.**

Vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché - Directeur adjoint de la Délégation aux affaires stratégiques, Ministère de la Défense, France / *Defence Policy Deputy Director, Delegation for Policy and Strategic Affairs, Ministry of Defence, France.*

*13h30 Buffet-cocktail / 1.30 p.m. Buffet  
- Salon des Cuirassiers -*

## LISTE DES PARTICIPANTS

| TITRE | NOM        | PRENOM        | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                                                     |
|-------|------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dr.   | AGNEKETHOM | Pawoumotom C. | Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest<br><i>Directeur "Maintien de la paix et sécurité régionale"</i>                    |
| M.    | AMUGA      | Kefftin Esau  | Nigeria<br><i>Comité présidentiel "Armes légères et de petit calibre"</i>                                                               |
| M.    | AZIZ       | Alexandre     | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                                 |
| M.    | BAGONZA    | Godfrey       | Centre Régional des Armes Légères pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands lacs<br><i>Directeur en charge des subventions</i> |
| M.    | BANKALE    | Oluwafisan    | Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest<br><i>Chargé de programme "Armes légères"</i>                                      |
| MME.  | BARBET     | Cindy         | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                                 |
| M.    | BERMAN     | Eric          | Small Arms Survey<br><i>Directeur</i>                                                                                                   |
| M.    | BEUTEL     | Holger        | Allemagne<br><i>Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations</i>                                                        |
| CDT   | BLEMAND    | Charly        | France<br><i>Unité Française de Vérification (ministère de la Défense)</i>                                                              |
| MME.  | BOMMERS    | Lara          | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                                         |
| M.    | BUFALA     | Manuel        | France<br><i>Ministère des Affaires étrangères et du Développement international</i>                                                    |
| M.    | BURESTE    | Guillaume     | France<br><i>France Expertise Internationale (ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</i>                  |
| M.    | BUTTIN     | Arnaud        | France<br><i>France Expertise Internationale (ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</i>                  |

| TITRE | NOM                     | PRENOM        | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                                          |
|-------|-------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MME.  | CANTAN                  | Nathalie      | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                              |
| S.E.M | CHERGUI                 | Smaïl         | Union Africaine<br><i>Commissaire à la paix et à la sécurité</i>                                                             |
| M.    | CLERCQ-ROQUES           | Romain        | Comité International de la Croix Rouge<br><i>Juriste</i>                                                                     |
| COL   | COLEMAN                 | Richard       | France<br><i>Etat-Major des Armées (ministère de la Défense)</i>                                                             |
| COL   | COTTEREAU               | Hubert        | France<br><i>Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale</i>                                               |
| M.    | DARRACQ                 | Vincent       | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                              |
| VAE   | DE LA FAVERIE DU<br>CHE | Charles-Henri | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                              |
| M.    | DESMOULIN               | Benoit        | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                              |
| M.    | DEVLIN                  | Andrew        | Etats-Unis<br><i>Conseiller "Affaires Politiques" auprès de l'Ambassade des Etats-Unis en France.</i>                        |
| M     | DIMOV                   | Diman         | Nations unies<br><i>Coordinateur projet "Armes à feu" au sein de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime</i> |
| MME.  | DOUCET                  | Ghislaine     | Comité International de la Croix Rouge<br><i>Conseillère juridique</i>                                                       |
| CV    | FAUJOUR                 | Daniel        | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                              |
| MME.  | FOLLIET                 | Marylène      | France<br><i>Direction générale de l'armement (ministère de la Défense)</i>                                                  |
| M.    | GINDROZ                 | Michel        | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                      |

| TITRE | NOM        | PRENOM         | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                  |
|-------|------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MME.  | GIOAN      | Marine         | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                              |
| M.    | GOULPIE    | Marc           | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                      |
| M.    | GROUSSELAS | Camille        | France<br><i>Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International</i>                 |
| GAL.  | GUIMBERT   | Philippe       | France<br><i>Direction de la coopération internationale (ministère de l'Intérieur)</i>               |
| MME.  | HAND       | Jessica        | Royaume-Uni<br><i>Head of Arms Export Policy (Foreign and Commonwealth Office)</i>                   |
| COL   | HOSKIN     | Rupert         | Australie<br><i>Attaché de défense auprès de l'Ambassade d'Australie en France</i>                   |
| COL   | JACOBS     | Lars           | Allemagne<br><i>Attaché militaire auprès de l'Ambassade d'Allemagne en France</i>                    |
| M.    | JAMINET    | François-Régis | France<br><i>Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International</i>                 |
| COL   | JOVANOVIC  | Nicolas        | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                      |
| M.    | KALBUSCH   | Marco          | Nations unies<br><i>Directeur du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique</i>       |
| M.    | KANEDA     | Robert         | Etats-Unis<br><i>Conseiller "Affaires Politiques" auprès de l'Ambassade des Etats-Unis en France</i> |
| MME.  | LAVERNY    | Stéphanie      | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                      |
| MME.  | LE MEUR    | Perrine        | France<br><i>Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale</i>                       |
| MME.  | LELYON     | Lucie          | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                      |

| TITRE | NOM       | PRENOM        | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                      |
|-------|-----------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LCL   | LIPSKI    | Michel        | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                          |
| CNE   | LOISON    | Solène        | France<br><i>Direction de la coopération internationale (ministère de l'Intérieur)</i>                   |
| M.    | LOTTON    | Pierre-Arnaud | Union européenne<br><i>Président du COARM (Service Européen pour l'Action Extérieure)</i>                |
| LCL   | MADIOT    | Olivier       | France<br><i>Etat-Major des Armées (ministère de la Défense)</i>                                         |
| MME.  | MAKWATI   | Babalwa       | Afrique du Sud<br><i>Department of International Relations and Cooperation</i>                           |
| M.    | MANNING   | Darren        | Etats-Unis<br><i>Conventional Weapons Destruction Program Manager for Africa (Department of State)</i>   |
| M.    | MAR       | Frédéric      | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                  |
| CDT   | MARTIN    | Wenceslas     | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                          |
| CDT   | MAZERAT   | Nathalie      | France<br><i>Direction de la coopération internationale (ministère de l'intérieur)</i>                   |
| M.    | MOKGOSI   | Selebatso     | Interpol<br><i>Responsable régional "Armes à feu" au sein du Bureau régional pour l'Afrique australe</i> |
| COL   | MONTEGU   | Jean-Pierre   | France<br><i>Cabinet Militaire du Premier Ministre</i>                                                   |
| CNE   | MORENO    | Didier        | France<br><i>Direction de la coopération internationale (ministère de l'intérieur)</i>                   |
| M.    | MORIMOTO  | Sho.          | Etats-Unis<br><i>Small Arms Policy Advisor (Department of State)</i>                                     |
| GBR   | MOUNKAILA | Issa          | Niger<br><i>Haut commandant de la Gendarmerie du Niger</i>                                               |

## RAPPORT FINAL

| TITRE | NOM            | PRENOM                 | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                                     |
|-------|----------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M.    | MUTSINDASHYAKA | Théoneste              | Centre Régional des Armes Légères pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands lacs<br><i>Secrétaire Exécutif</i> |
| COL   | MVOM           | Jacques Didier Lavenir | Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale<br><i>Expert "Défense et de Sécurité"</i>                            |
| MME.  | NICHOLLS       | Riona                  | Royaume-Uni<br><i>Foreign and Commonwealth Office</i>                                                                   |
| M.    | OJIKUTU        | BISOLA                 | Etats-Unis<br><i>Conseiller "Affaires Politiques" auprès de l'Ambassade des Etats-Unis en France</i>                    |
| M.    | ONYONYI        | Léonard                | Communauté d'Afrique de l'Est<br><i>Expert "Paix et Sécurité"</i>                                                       |
| M.    | ORJI           | Nkemakonam Dickson     | Nigeria<br><i>Comité présidentiel "Armes légères et de petit calibre"</i>                                               |
| LCL   | PEINAUD        | Franck                 | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                         |
| M.    | PFAFFERNOSCHKE | Andreas                | Allemagne<br><i>Conseiller "Affaires Politiques" auprès de l'Ambassade d'Allemagne en France</i>                        |
| M.    | PILLET         | Thibault               | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                 |
| M.    | POITEVIN       | Cédric                 | Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix<br><i>Directeur Adjoint</i>                                            |
| MME.  | QUENAUDON      | Claire                 | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                 |
| Dr    | REGAUD         | Nicolas                | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                         |
| MME.  | RIZZARDO       | Thymiane               | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                         |
| M.    | ROBIN          | Geoffrey               | France<br><i>Délégation aux affaires stratégiques (ministère de la Défense)</i>                                         |

## RAPPORT FINAL

| TITRE | NOM          | PRENOM        | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                                                          |
|-------|--------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CV    | ROCHE        | Erwan         | France<br><i>Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du Désarmement.</i>                                              |
| M.    | ROLAND       | Augustin      | France<br><i>Direction générale des douanes et des droits indirects</i>                                                                      |
| M.    | ROTH         | Jean-Philippe | France<br><i>Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</i> |
| M.    | ROY          | Nicolas       | France<br><i>Direction des affaires juridiques (ministère de la Défense)</i>                                                                 |
| M.    | SADA         | Hugo          | France<br><i>Fondation pour la Recherche Stratégique</i>                                                                                     |
| M.    | SAYIA        | William       | Kenya<br><i>Directeur du Centre National du Kenya sur les armes légères et de petit calibre</i>                                              |
| M.    | SCHMIEDEL    | Frank         | Union Européenne<br><i>Chargé des « affaires politiques » (Service Européen pour l'Action Extérieure)</i>                                    |
| MME.  | SCHOTS       | Véronique     | France<br><i>Economat des Armées (ministère de la Défense)</i>                                                                               |
| COL   | SHIRAIWA     | Kaoru         | Japon<br><i>Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Japon en France</i>                                                                  |
| MME.  | SIMON        | Genia         | France<br><i>France Expertise Internationale (ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</i>                       |
| S.E.M | SIMON-MICHEL | Jean-Hugues   | France<br><i>Ambassadeur, Représentant permanent auprès de la Conférence du Désarmement</i>                                                  |
| M.    | TISSERON     | Antonin       | France<br><i>Institut Thomas More</i>                                                                                                        |
| MME.  | TRIMBACH     | Pascale       | France<br><i>Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</i> |
| MME.  | UESU         | Sayoko        | Japon<br><i>Conseiller technique en charge de l'Afrique auprès de l'Ambassade du Japon en France</i>                                         |

## RAPPORT FINAL

| TITRE | NOM    | PRENOM     | ETAT / ORGANISME<br><i>Fonction</i>                                                                     |
|-------|--------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LCL   | VERREY | Patrick    | France<br><i>Unité Française de Vérification (ministère de la Défense)</i>                              |
| M.    | WANE   | El Ghassim | Union Africaine<br><i>Directeur du Département Paix et Sécurité</i>                                     |
| M.    | ZANG   | Thierry    | Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale<br><i>Expert "Armes légères et de petit calibre"</i> |

